

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-sept et le quinze du mois de février à seize heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le neuf du mois de février 2017 s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2017
Séance du 15 février 2017

N° 18
Objet : Désignation des
représentants de Provence Alpes
Agglomération au GAL du
Grand Verdon

Est nommé secrétaire de séance : SUZOR Pierre

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, AUZET Guy, AYMES Bernard, BAILLE Denis(jusqu'au rapport n°23), BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, CASA Chantal, CAREL Serge(jusqu'au rapport n°22), CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n°23), CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia , GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick , MALDONADO Jean Paul, MARTINELLI Patrick, MARTIN Emmanuelle , NEBES Sandrine, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TONELLI Corinne (jusqu'au rapport n°22), THONNATTE Lionel (jusqu'au rapport n°5) , TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
AILHAUD Régine a donné pouvoir à ARENA Antoine
BRUN Patricia a donné pouvoir à BONDIL Marc
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYEN Christelle
POULEAU Philippe a donné pouvoir à JUGY Daniel
CAREL Serge a donné pouvoir à JUGY Daniel à partir du rapport n°22

Etaient représentés :

AURRIC Bernadette a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BARBERO Christian a donné pouvoir à TONELLI Corinne jusqu'au rapport n°22
DOMENGE a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine
EYMARD Max a donné pouvoir à PAUL Gérard
FERAUD Maryline a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
GUICHARD Laurence a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
NICOLOSI Philip a donné pouvoir à VILLARON Bruno
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à BREMOND Danièle
BAILLE Denis a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia à partir du rapport n°23
CAZERES Benoit a donné pouvoir à HERMITTE Francis à partir du rapport n°24
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles à partir du rapport n°5

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre
BALIQUE François
ROCHAT Jacques

Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :

La Région Provence-Alpes Côte d'Azur, en tant qu'autorité de Gestion des Fonds Européens, a retenu en mars 2015 la candidature conjointe du Pays Asses Verdon Vaire Var et du Parc naturel régional du Verdon au programme LEADER 2014-2020 intitulée « Le Verdon réinvente sa ruralité : conforter la transition économique, sociale et écologique du Verdon ». Ce sont ainsi près de 1,9 millions d'euros du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural qui sont mobilisés afin de soutenir les projets de ce territoire.

Le Programme LEADER est mis en œuvre par le Groupe d'Action Locale (GAL) Grand Verdon constitué en association loi 1901 et composé par des représentants de la sphère publique et de la sphère privée qui sont élus par leurs pairs. Le GAL se réunit à minima une fois par an, il est chargé de veiller au bon déroulement du programme et de sa stratégie. Le Conseil d'Administration de l'association tient lieu de Comité de Programmation, il est l'organe habilité à sélectionner des projets et à programmer les crédits LEADER et se réunit à minima quatre fois par an.

En tant qu'EPCI situé en tout ou partie sur le territoire du GAL Grand Verdon, Provence Alpes Agglomération dispose de quatre représentants : deux titulaires et deux suppléants au sein du futur GAL dont deux (un titulaire et un suppléant) siègeront également au Conseil d'administration.

Les élus représentants Provence Alpes Agglomération doivent faire partie du périmètre du Parc régional du Verdon et pour être titulaires faire partie du périmètre du GAL Grand Verdon.

Les candidats suivants sont proposés :

Titulaires : BRUN Patricia – BOURJAC Jean Marie

Suppléants : URQUIZAR Danièle – SEVENIER Jean

En application de l'article 2121-21 du CGCT, une seule candidature ayant été présentée pour chaque poste à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement.

Madame BRUN Patricia et Monsieur BOURJAC Jean Marie (titulaires) et Madame URQUIZAR Danièle et Monsieur SEVENIER Jean (suppléants) sont désignés pour représenter la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération au sein du GAL du Grand Verdon.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

ACTE notifié à Monsieur le Préfet le : 24 FEV. 2017
reçu à la Communauté d'agglomération
Provence Alpes Agglomération et publié le : 24 FEV. 2017
certifié exécutoire
la Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



